

Communiqué de presse du Syndicat des journalistes Malgaches

Tribune - 19/11/12

Suite aux récentes affaires de poursuites judiciaires dont les responsables de rédaction des quotidiens « Midi Madagasikara », « La Nation » et « Gazetiko » ont fait l'objet, et face aux menaces de plus en plus grandissantes qui pèsent sur les journalistes dans l'exercice de leur profession ;

Le Syndicat des Journalistes Malgaches (SJM), en collaboration avec le Centre de Presse Malgache a organisé une table-ronde vendredi 16 novembre 2012 dernier, au même Centre, afin de discuter des problèmes de la profession et alerter l'opinion publique, nationale et internationale sur les entraves fréquentes à la liberté de la presse perpétrées par les tenants du régime de la transition à Madagascar.

Les différents intervenants, tout comme les confrères présents à cette table-ronde ont mis en exergue les principaux maux qui minent actuellement le journalisme malgache, entre autres :

Les acharnements de certaines personnalités proches des dirigeants de la transition contre les gens de la presse d'opposition.

Le manque de solidarité des journalistes, qui n'ont jamais été aussi divisés que sous le régime transitoire actuel n'ayant jamais hésité à manœuvrer dans ce sens. En effet, les principales causes de cette division profonde se trouvent dans les intérêts que doivent défendre les patrons de presse, dont la plupart sont des hommes d'affaires ou des politiciens gravitant autour du pouvoir, et la corruption atteignant actuellement une proportion inimaginable qui mine le milieu du journalisme malgache.

Le juridisme exacerbé derrière lequel se cache le ministère de tutelle pour sévir contre les journalistes qui n'épousent pas les mêmes opinions que le régime de la transition.

Le Président du SJM et non moins Directeur de la Publication de « La Nation » Rocco Rasoanaivo, a rappelé que depuis 2009, la profession n'a cessé d'être victime des actes d'intimidation de la part des autorités de la transition et qu'il est préoccupant de constater que ces actes vont en s'empirant, pour ne citer que le cas de la radio « Fréquence Plus » qui a été attaquée en pleine émission par les forces de l'ordre, le cas du quotidien « Courrier de Madagascar » qui a été intimidé par les forces de l'ordre pour forcer les responsables à révéler leurs sources d'information, le cas de plusieurs organes de presse, audiovisuels comme écrits, ayant fait l'objet de nombreux avertissements et lettres de mise en demeure brandies à tout-va par le ministère de tutelle, le cas de la radio « Free FM » dont les journalistes ont été harcelés et persécutés pendant des mois, le cas des journalistes ayant fait l'objet de poursuites judiciaires pour avoir rapporté les déclarations des hommes politiques ou autres personnalités à l'occasion des conférences de presse publiques...

Concernant particulièrement les récentes plaintes à l'encontre des directeurs de publication et rédacteurs en chef des 3 quotidiens de la capitale, il est important de souligner les interventions du Directeur de la Publication de « Midi Madagasikara » Zo Rakotoseheno qui a tenu à rappeler les dispositions légales prévues par la loi N°90-031 du 21 décembre 1990 relatives à la communication, sur les procédures qui n'ont pas été vraiment suivies avant d'entamer une quelconque poursuite judiciaire à l'encontre des journalistes. Il a souligné que ce texte garantit l'exercice de la liberté de la presse, reconnue et garantie par la Constitution.

Maître Rakotonirina Ferdinand, avocat invité par le Syndicat des Journalistes à cette occasion, a précisé qu'il n'appartient pas aux journalistes de vérifier la véracité des documents qui leur sont communiqués ou révélés lors de conférences de presse publiques comme celles ayant été à l'origine des ennuis judiciaires des 3 quotidiens. Les problèmes de « faux » doivent être réglés entre la justice et l'auteur des révélations. D'un point de vue purement juridique, les poursuites contre les 4 responsables de rédaction ne sont donc pas fondées. Cet homme de loi n'a pas non plus manqué de manifester ses préoccupations sur les entraves à la liberté d'opinion, qui devrait être garantie pour tous, hommes politiques, journalistes ou simples citoyens.

Un autre confrère a rappelé l'existence d'un précédent qui devrait être considéré dans cette affaire. Une fois les sources d'informations identifiées, les poursuites judiciaires devraient être abandonnées. Dans ce cas précis, l'auteur des conférences de presse est bel et bien connu et il ne devrait donc plus avoir lieu de poursuivre les journalistes qui, encore une fois, n'ont strictement fait que leur travail en rapportant à leurs lecteurs les teneurs de ces conférences.

En conclusion,

Le Président du SJM a réitéré le plaidoyer qu'il a adressé à l'endroit de tous les politiciens, hommes d'affaires et autres acteurs de la vie nationale. Les journalistes ne devraient pas être entraînés en justice à chaque fois qu'ils rapportent des propos qui n'arrangent pas ceux-là. Sinon, c'est la raison d'être même du journalisme qui est menacée.

Il a par ailleurs relancé les revendications du Syndicat, entre autres, la transparence sur l'enquête concernant l'attaque menée par les forces de l'ordre à la radio Fréquence Plus en 2009, la restitution des matériels de la radio Free FM qui ont été confisqués par les forces de l'ordre en juillet 2012, l'abandon de toutes poursuites contre les journalistes dans l'exercice de leur profession, ainsi que le strict respect de la liberté d'expression et d'opinion des journalistes.

Herivonjy Rajaonah, Rédacteur en Chef de « Gazetiko » a, quant à lui, prôné la solidarité entre les gens de la presse, indépendamment de leurs opinions respectives, des lignes éditoriales de leurs organes de presse, ou encore des intérêts matériels en jeu. Cette solidarité serait une force importante pour faire face aux divers obstacles qu'ils rencontrent dans l'exercice de la profession.

Enfin, il a été dégagé lors des échanges la nécessité d'avoir un organe de régulation vraiment indépendant pour défendre les intérêts matériels et moraux des journalistes et contrôler leurs éventuels dérapages, cela afin de pallier le problème trop flagrant de « juge et partie » du Ministre de la communication, comme c'est le cas dans les récentes poursuites contre les journalistes. Les participants ont en effet abondé dans le sens de la déclaration de « Reporters Sans Frontières » qui a préconisé la nécessité urgente de détacher la « Commission Spéciale à Communication Audiovisuelle » du Ministère de la Communication dont la neutralité suscite beaucoup de questions. Plus loin encore, d'autres questions sur la raison d'être même d'un ministère de tutelle de la presse, ont été soulevées.

Le Syndicat des Journalistes Malgaches tient particulièrement à remercier :

- ▀ Le centre de Presse qui a accepté d'héberger cette table-ronde.
- ▀ L'Ambassade Américaine, l'Ambassade de France, l'Ambassade d'Afrique du Sud, la SADC et l'Union Européenne qui ont envoyé des représentants lors de cette table-ronde. Leur présence revêt une grande importance pour les journalistes conscients du danger réel qui guette la presse actuellement à Madagascar. Le SJM espère pouvoir compter sur leur soutien effectif pour la poursuite de son combat pour la liberté de la presse, élément-clé de la démocratie à Madagascar.

Antananarivo, ce 18 novembre 2012

Le Bureau du Syndicat des Journalistes Malgaches (SJM)

Source : <http://www.madagascar-tribune.com/Communique-de-presse-du-Syndicat,18171.html>